

RÉGION ACADÉMIQUE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

DPEP – Bureau 162

## INDEMNITE SERVIE LORS D'UN CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Selon le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007, article 25 : ... « le Fonctionnaire perçoit une indemnité mensuelle égale à 85 % du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférents à l'indice qu'il détenait au moment de sa mise en congé. Le montant de cette indemnité ne peut toutefois excéder le traitement et l'indemnité de résidence afférents à l'indice brut 650 d'un agent en fonction à Paris... »

Salaire de référence brut 650, nouveau majoré 543

Brut 2.544,50  
Indemnité de résidence (3% Ile-de-France) 76,33

Total salaire indice de référence 2.620,83

Il faut retenir qu'un enseignant en congé de formation professionnelle, ne percevra jamais plus de **2 620,83** euros brut (brut + majoration Dom) et ce quel que soit son indice.

Par contre, celui-ci peut percevoir moins de **2 620,83** € s'il a un indice de **467**.

A partir de l'indice majoré **467**, le salaire de référence (2 620,83) s'applique.

Les cotisations obligatoires (Contribution Sociale Généralisée, Remboursement Dette Sociale, Contribution Solidarité) sont prélevées par La Trésorerie Générale.

**Barème applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**



**NE PAS EXPÉDIER**  
**A REMETTRE A L'INSPECTEUR (TRICE)**  
**chargé ( e ) de la CIRCONSCRIPTION**  
**AVANT LE 02 DECEMBRE 2019 QUI TRANSMETTRA à la**  
**DPEP- Porte 162**  
**avant le 13 DECEMBRE 2019**

**ANNEXE 3**

## Congé de Formation Professionnelle (CFP) - 1er degré - Rentrée 2020

**IMPORTANT : Avant de remplir l'imprimé, veuillez vous référer aux annexes 1 et 2 ou contacter votre gestionnaire pour connaître le montant de l'indemnité forfaitaire.**

Je soussigné (e) Mme ..... M. ....

NOM- PRENOM : .....

GRADE – FONCTION : .....

ECOLE ou LIEU d'EXERCICE + TEL. : .....

(1) Ancienneté de service en tant que Titulaire :  Note Pédagogique + date : .....

Situation : En activité    Disponibilité    Détachement    CLM ou CLD    Autre : .....

Demande le bénéfice d'un congé au titre du décret n° 2007-1470 du 15/10/2007 pour suivre la formation ci-dessous :

Désignation précise de la formation ( 1 choix ) : .....

Date de début : ..... Date de fin : ..... Durée : .....

Organisme responsable : .....

Lieu de la Formation : Guadeloupe     Autre (s) : .....  
à distance

Dernier diplôme : .....

Avez-vous demandé une mutation (rentrée 2019) ?    OUI     NON   
Avez-vous déjà bénéficié d'un CFP ?    OUI     NON     Période (s) : .....

Cette demande est la :    1<sup>ère</sup> (date)     2<sup>ème</sup> (date)     3<sup>ème</sup> (date)     4<sup>ème</sup> (date)

Dans l'hypothèse où ma demande serait agréée, je m'engage à rester au service de l'Etat, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement. Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue.

Je déclare avoir pris connaissance des textes cités dans cette circulaire :

- Les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation ;
- La durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois)
- L'obligation de paiement des retenues pour pension,

Adresse en congé (**obligatoire**) : .....

Téléphone portable : ..... Téléphone fixe .....

Adresse mèl : .....

Fait à ..... le .....

Signature précédée de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"

➔ **JOINDRE 1 ENVELOPPE TIMBREE AVEC ADRESSE PERSONNELLE (16 x 11) - TOUT DOSSIER INCOMPLET, SERA REJETE**

(1) Les fonctionnaires doivent avoir accompli au moins trois années de services effectifs dans l'administration en qualité de titulaire